



PORTAIL CCH iFIRM - SOLUCE

Chers clients,

Si vous avez utilisé la plateforme sécurisée d'échange de documents l'année dernière, la procédure demeure la même.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler des informations générales en rafale pour la plateforme :

- Toute personne ayant utilisé le portail l'an dernier peut s'y connecter directement avec ses identifiants de connexion (courriel et mot de passe);
- Lorsque tous vos papiers **sont complètement réunis et téléversés, vous devez écrire un bref courriel à impot.tr@soluce.ca** pour nous signaler que votre dossier est prêt à être examiné;
- Après le traitement du courriel, un membre de notre équipe communiquera avec vous dans les jours qui suivent pour valider le contenu de votre dossier;
- Rappelons que votre déclaration ne sera pas débutée avant que notre équipe administrative considère le dossier comme étant complet et vérifié;
- Pour toute demande d'invitation au portail, veuillez communiquer avec nous à impot.tr@soluce.ca en mentionnant vos coordonnées complètes;
- Les personnes d'un couple et les enfants majeurs recevront individuellement leur propre invitation.

EN RAPPEL *Pour les signatures électroniques, il est obligatoire d'utiliser son accès individuel.*

Le développement du portail est assuré par la compagnie derrière les logiciels de déclaration de revenus et qui est, par conséquent, bien familière avec la confidentialité de l'information et les normes de sécurité les plus strictes.

Le fournisseur du service a préparé une vidéo d'accompagnement pour votre première connexion et pour vous aider à déposer vos documents.

[Vidéo du guide client du portail CCH iFirm](#)

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

SoluCe Fiscalité et Comptabilité inc.